

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2093

7 août 2014

SOMMAIRE

Arpio- Société Etrangère de Participation S.A.	100422	MONDIALUX INVESTISSEMENTS Spf S.A.	100426
Caixa Geral de Depósitos	100424	Nacho S.A.	100421
Cason S.à r.l.	100424	Natural Nutritional Products S.A.	100418
CEP III Co-Investment S.à r.l. SICAR ...	100424	ND Europe S.à r.l.	100419
Colibri Sainte Anne s.à r.l.	100418	Nebis Holding S.A., SPF	100418
Colmet S.à r.l.	100418	Nordic Aviation Capital Holding S.à r.l. ..	100442
Comca II S.C.A.	100418	Novaluxco 1 S.A.	100422
Crèche Les Petits Loups, S.à.r.l.	100424	Oasis Holding S.A.	100451
Digital Services Holding VI S.à r.l.	100464	O Chateau VII S.à r.l.	100422
Green Magnum S.A.	100427	Oko Investments 2, S.à r.l.	100422
Huellemann & Strauss Onlineservices S.à r.l.	100425	Orbis Investment Management (Luxembourg) S.A.	100426
International Films Company S.A.	100425	Peluquero S.à.r.l.	100419
JPMorgan Asset Management Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	100425	Princess Properties and Investments S.A.	100419
Kellogg Lux V S.à r.l.	100425	Prologis UK CCCV S.à r.l.	100426
Koch Chemical Technology International S.à r.l.	100420	Q-International	100420
Matériaux de Construction Nic. Wilwert et Fils S.à r.l.	100422	Thalassa Financial S.A.	100423
Midway Investment	100420	Thor Luxco 65 Champs-Elysees S.à r.l. ..	100452
Millermooler S.à r.l.	100421	Toi et Moi	100423
Millicom International Cellular S.A.	100421	UBAM International Services	100423
MMG Investments S.à r.l.	100426	Vini	100423
MMG Investments S.à r.l.	100419	Whitehall Street International Repia Fund 2005, S.à r.l.	100423

Colibri Sainte Anne s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3650 Kayl, 16, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 18.847.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014079030/9.

(140093658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Natural Nutritional Products S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014077846/9.

(140091730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Nebis Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 113.146.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014077848/9.

(140091326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Colmet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 48.523.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014079031/10.

(140094106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Signature.

Comca II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 129.431.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02 juin 2014 que:

Monsieur Roberto Condulmaro, né à Milan (Italie) le 23 juillet 1962, résidant au 6, via Sofocle, 20100, Milan (Italie),
Monsieur Marcello Comoli, né à Novare (Italie) le 02 octobre 1960, résidant au, 21 Blore House, Coleridge Gardens,
SW10 0RB Londres (Royaume-Uni) et Monsieur Massimiliano Cagliero, né à Torino (Italie) le 24 mai 1969, résidant au
19, via Mascheroni Lorenzo, 20100 Milan (Italie); ont été appelé à former le conseil de surveillance en remplacement de
ERNST & YOUNG, démissionnaire.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2020.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 04 juin 2014.

Référence de publication: 2014079032/17.

(140093551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

MMG Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 164.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 juin 2014.

Référence de publication: 2014077827/10.

(140092037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

ND Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 8.322.775,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 123.400.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mai 2014.

Référence de publication: 2014077847/11.

(140091940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Peluquero S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 101.031.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014077906/14.

(140091811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Princess Properties and Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 168.422.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 17 avril 2014 que:

Madame Orietta RIMI a démissionné de sa fonction d'administrateur et Président du Conseil d'administration et que Monsieur Roberto DE LUCA a démissionné de sa fonction d'administrateur.

Monsieur Bertrand MICHAUD, administrateur de sociétés, né le 21 novembre 1961 à Paris (France) et domicilié professionnellement au 3, rue Belle-Vue L-1227 Luxembourg a été nommé à la fonction d'administrateur et Président du Conseil d'administration, et que Monsieur David RAVIZZA, cadre, né 21 décembre 1965 à Mont-Saint-Martin (France) et demeurant au 42, rue Mantrand F-54650 Saulnes a été nommé à la fonction d'administrateur. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Le mandat de la société Lexington Governance Limited en tant qu'administrateur et le mandat de la société Consolida S.A. en tant que commissaire aux comptes ont été prolongé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014077915/19.

(140091155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Midway Investment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 183.496.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 juin 2014.

Référence de publication: 2014077811/10.

(140091201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Q-International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 3B, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 103.662.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2008 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 02/06/2014.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2014077926/13.

(140091872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Koch Chemical Technology International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.201.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 93.554.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 mai 2014 que les personnes suivantes ont démissionnées, avec effet au 14 mai 2014, de leur fonction de gérant de la Société:

- Monsieur Horacio J. Somoya, né le 3 janvier 1976 à San Salvador de Jujuy, Argentine, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur David Britton, né le 24 août 1956 à Bushey, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à King Street, Fenton, Stoke-on-Trent, ST4 2LT Staffordshire, Royaume-Uni.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet au 14 mai 2014, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société:

- Madame Daniela Moretti, née le 7 juin 1971 à Faenza, Italie, ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Madame Daniela Moretti, prénommée,

- Monsieur Manuel Martinez, né le 2 juin 1954 à La Coruna, Espagne, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 juin 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014078491/31.

(140092541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

Millermooler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8708 Useldange, 25, Um Reebou.
R.C.S. Luxembourg B 107.553.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014078563/9.
(140092455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

Nacho S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 134.495.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014078578/9.
(140092575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

Millicom International Cellular S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 40.630.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de Millicom International Cellular S.A. (la "Société") en date du 27 mai 2014 qu'ont été nommés administrateurs de la Société et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2015:

Mme Cristina Stenbeck née le 27 septembre 1977 à New-York, U.S.A., avec adresse professionnelle au 3, Burlington Gardens, Londres W1S 3EP, Royaume-Uni,

Dame Amelia Fawcett, née le 16 septembre 1956 à Boston, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 3, Burlington Gardens, Londres W1S 3EP, Royaume-Uni,

M. Dominique Lafont, né le 29 mars 1961 à Boulogne-Billancourt, France, avec adresse professionnelle au 31-32 quai de Dion Bouton, 92811 Puteaux Cedex, France,

M Per Tomas Eliasson, né le 27 décembre 1962 à Katrineholm, Suède, avec adresse professionnelle au Göransgatan 143, 105 45 Stockholm, Suède.

M. Alejandro Santo Domingo, Melle Mia Brunell Livfors, M. Lorenzo Grabau, M. Ariel Eckstein et M. Paul Donovan ont été réélus administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2015.

En revanche, M. Allen Sangines-Krause, M. Kim Ignatius et M. Omari Issa n'ont pas été réélus.

Par conséquent la composition du conseil d'administration de la Société est comme suit:

M. Alejandro Santo Domingo,

Melle Mia Brunell Livfors,

M. Lorenzo Grabau,

M. Ariel Eckstein,

M. Paul Donovan,

Mme Cristina Stenbeck

Dame Amelia Fawcett

M. Dominique Lafont

M Per Tomas Eliasson

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Millicom International Cellular S.A.

Référence de publication: 2014078564/36.

(140091725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

Novaluxco 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 158.762.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014077859/9.

(140091543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

O Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 125.862.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014077865/9.

(140091624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Oko Investments 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 162.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014077867/9.

(140092010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Matériaux de Construction Nic. Wilwert et Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4985 Sanem, 4, rue d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 21.156.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014077814/10.

(140091595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Arpio- Société Etrangère de Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 118.758.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 30 mai 2014 au siège social de la société, il a été décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Andrea Carini de sa fonction d'administrateur et président, avec effet immédiat;
- de coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, CL Management S.A., ayant son siège social 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.
- d'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Cédric Finazzi, et de constater qu'il est désormais demeurant professionnellement 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARPIO-SOCIETE ETRANGERE DE PARTICIPATION S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2014078910/17.

(140093151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Thalassa Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 138.328.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014078755/9.

(140092204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

UBAM International Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 35.411.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014078772/9.

(140092722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

Toi et Moi, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2665 Luxembourg, 29, rue du Verger.
R.C.S. Luxembourg E 244.

DISSOLUTION

Les associés de la société TOI ET MOI S.C.I. décident la dissolution de la société en date 03 06 2014
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2014078762/11.

(140092304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

Vini, Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.
R.C.S. Luxembourg B 171.111.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2014

Il résulte de l'AGE tenue ce 30 mai 2014 ce qui suit:

Transfert du siège social de n°10 Route de Bigonville à L-8832 Rombach, vers n°14 Route de Bigonville à L-8832 ROMBACH.

VINI SA

Référence de publication: 2014078785/12.

(140092706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

Whitehall Street International Repia Fund 2005, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.154.650,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 107.557.

Constituée par-devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 4 avril 2005, acte publié au Mémorial C, no 900 du 15 septembre 2005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marielle Stijger
Manager

Référence de publication: 2014078799/13.

(140092339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

Crèche Les Petits Loups, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.230.

Les comptes annuels au 31.08.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Françoise Marx / Martine Muller.

Référence de publication: 2014078978/10.

(140094166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Cason S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.873.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Manager

Référence de publication: 2014078998/13.

(140093392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

CEP III Co-Investment S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.839.

Il résulte des décisions de l'assemblée générale de la Société du 30 mai 2014 que le mandat du réviseur d'entreprise Ernst & Young, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippman, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, est renouvelé pour l'exercice de la Société s'achevant le 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juin 2014.

CEP III Co-Investment S.à r.l. SICAR

Un mandataire

Référence de publication: 2014079019/15.

(140093243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Caixa Geral de Depósitos, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1637 Luxembourg, 7, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 61.314.

Avec date d'effet immédiat nous demandons l'actualisation du RCS.

Par la présente, nous informons la modification des données relatifs au représentant permanent de la succursale CAR-DOSO BRAGA GOMES SOARES Pedro Bruno

Fonction: à partir du 21 mai 2014: Directeur Général Adjoint

Pouvoir de signature: Signature A, régir, représenter et administrer, tant activement que passivement les affaires de la Banque et de Commerce des constituants. Représenter la Caixa Geral de Depósitos Succursale de Luxembourg auprès de toute autorité et administration luxembourgeoise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 3 juin 2014.

Référence de publication: 2014078986/16.

(140093246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Huellemann & Strauss Onlineservices S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6755 Grevenmacher, 1, place du Marché.
R.C.S. Luxembourg B 144.133.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/06/2014.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2014079204/12.

(140093344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

International Films Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 67, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 148.810.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
EASIT SA
Signature

Référence de publication: 2014079238/12.

(140094139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

JPMorgan Asset Management Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.452.375,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 36.308.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 Juin 2014.
Certifié conforme
Pour le conseil de gérance
Delphine Muriel

Référence de publication: 2014079255/13.

(140094107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Kellogg Lux V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 120.504.

En date du 8 mai 2014, l'associé unique de la Société, nommément Kellogg Lux I S.à r.l., a transféré les 500 parts sociales qu'il détenait dans la société Kellogg Lux V S.à r.l., société à responsabilité limitée, à Kellogg Snacks Holding Company Europe Limited, une société dûment constituée et existant valablement en vertu des lois d'Irlande, ayant son siège social à Suite 3, One Earlsfort Centre, Lower Hatch Street, Dublin 2, Irlande, et étant enregistrée au Companies Registration Office de Dublin sous le numéro 521173.

Par conséquent, l'associé unique de la Société est Kellogg Snacks Holding Company Europe Limited.

Le 4 juin 2014.
Pour extrait conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2014079260/17.

(140093757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

MONDIALUX INVESTISSEMENTS Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 21.894.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014077832/10.
(140091930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

MMG Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 164.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 juin 2014.
Référence de publication: 2014077828/10.
(140092038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Orbis Investment Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 155, rue Cents.
R.C.S. Luxembourg B 171.117.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2403 du 26 septembre 2012.
Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Orbis Investment Management (Luxembourg) S.A.
Signature
Référence de publication: 2014079405/14.
(140093604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Prologis UK CCCV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 182.356.

à inscrire: Suite à un contrat daté du 05 juin 2014, sept cent cinquante (750) parts sociales détenues dans la Société, Prologis Holding XI (A) BV, ont été transférées à Prologis UK Holding VI BV ayant son siège social à Gustav Mahlerplein 17, 1082 MS Amsterdam, The Netherlands. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

Prologis UK Holding VI BV	750 parts
Total	750 parts sociales

Luxembourg, le 05 juin 2014.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Sébastien Degrandi

Gérant

Référence de publication: 2014079429/20.

(140093771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Green Magnum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 187.570.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the second day of the month of June.

Before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Green Magnum Holding S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, in process of registration with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 28 May 2014 and having a share capital of EUR 12,500,

represented by Maître Anna Hermelinski-Ayache, avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 28 May 2014 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a société anonyme under the name of Green Magnum S.A. which is hereby established as follows:

ARTICLES OF INCORPORATION

Art. 1. Form and Name. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of shares hereafter a company in the form of a société anonyme under the name of Green Magnum S.A. (the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), and the present articles of incorporation (the “Articles”).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (“Luxembourg”). It may be transferred within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board (as defined below) or, in the case of a Sole Director (as defined below) by a decision of the Sole Director. It may be transferred to any other place in Luxembourg by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 22. below.

2.2. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

2.3. Where the Board or as the case may be the Sole Director determines that extraordinary political, economic, social, or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company. Such temporary measures will be taken by the Board or as the case may be the Sole Director and notified to the Shareholder(s) of the Company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. Corporate objects.

4.1. The objects of the Company are (i) the acquisition, holding, management and disposal, in any form whatsoever, of participations, interests and rights in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, assumption or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, claims, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind or any kind of obligations assumed by third parties, (ii) the holding, acquisition, disposal, investment in any manner (in), development, licensing or sub licensing, and management of, any patents or other intellectual property rights of any nature or origin as well as the rights deriving therefrom or supplementing them and (iii) the ownership, administration, development and management of its portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

4.2. The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.3. The Company may borrow in any form and may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt securities.

4.4. The Company may grant loans (whether subordinated or unsubordinated) or other forms of financing and lend funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities) to companies or other entities of enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit.

4.5. The Company may give guarantees and grant securities (including up-stream and cross-stream) to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

4.6. In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

4.7. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.8. In addition, the Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

4.9. Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1. The subscribed and issued share capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) consisting of thirty-one thousand (31,000) ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

5.2. The Company may issue redeemable shares namely, the class I A Shares, the class I B Shares, the class I C Shares, the class I D Shares, the class I E Shares, the class I F Shares, the class I G Shares, the class I H Shares and the class I I Shares which have not yet been issued (collectively referred to as the "Alphabet Shares").

5.3. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 22. below.

5.4. The Company may redeem the Alphabet Shares, subject to and in accordance with the provisions of article 49-8 of the law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, and these articles of association, by the redemption of one or more entire classes of shares through the repurchase of all the Alphabet Shares in issue in such class (es). In the case of repurchases of classes of shares repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class II).

5.5. In the event of a redemption of Alphabet Shares (in the order provided for in article 5.4), such class of Alphabet Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Redemption Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Alphabet Shares of the repurchased class of Alphabet Shares shall receive from the Company an amount equal to the Redemption Value Per Share for each Alphabet Share of the relevant class held by them and cancelled.

5.5.1. The Redemption Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Redemption Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

5.5.2. The Total Redemption Amount shall be an amount determined by the board of directors and approved by the general meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Redemption Amount for each of the Classes I I, I H, I G, I F, I E, I D, I C, I B and I A shall be the Available Amount of the relevant class of shares at the time of the Redemption of the relevant class of Alphabet Shares unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the articles of association provided however that the Total Redemption Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.5.3. Upon the repurchase of the Alphabet Shares of the relevant class of Alphabet Shares, the Redemption Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.5.4. In the event Alphabet Shares have been redeemed in accordance with the above provisions, such Alphabet Shares shall be cancelled no later than the end of the financial year during which they have been so redeemed.

5.6. Any share premium of the Company shall be freely distributable.

Art. 6. Shares.

6.1. The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") or several shareholders (the "Shareholders").

6.2. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.3. A register of the Shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

6.4. Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. In the absence of a specific indication, the address indicated in the share register may be used by the Company. Shareholders may, at any time, change their address by means of a written notification to the Company from time to time.

6.5. Upon the written request of a Shareholder, a certificate recording the entry of such Shareholder in the register of Shareholders may be issued. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Board. Such certificates shall be signed manually or by facsimile by two Board members or by the delegate of the Board. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated certificates shall be delivered before new share certificates are remitted.

6.6. The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 7. Transfer of shares.

7.1. Any transfer of shares shall be carried out in accordance with any shareholders' agreement which may exist from time to time between the shareholders and the Company and shall be subject to the prior approval of the board of directors of the Company.

7.2. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder (s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney, or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

7.3. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the Shareholders of the Company.

8.1. In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the "General Meeting") shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.2. In the case of a sole shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, as long as the Company has only one shareholder, any reference to decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be deemed to be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

8.3. The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Tuesday of the month of May at 2 p.m. If such day is not a day where banks are generally open for business in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

8.4. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

8.5. Other meetings of the Shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.

9.1. The General Meeting will meet upon call by the Board or the statutory auditor, pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address set out in the register of Shareholders. If however, all of the Shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

9.2. The notice periods and quorum provided for by the Law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

9.3. Each share is entitled to one vote.

9.4. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.5. A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, shareholder or not as his proxy in writing whether by letter, by telefax or e-mail received in circumstances allowing confirming the identity of the sender.

9.6. Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 10. Management.

10.1. The Company shall be managed by a board of directors (the “Board”) composed of at least three (3) directors who do not need to be shareholders of the Company. For so long as the Company has a Sole Shareholder or where the Law so allows, the Company may be managed by a sole director (the “Sole Director”). All references herein to the Board shall be deemed to be references to the Sole Director in case there is only a Sole Director.

10.2. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

10.3. When a legal person is appointed as a director of the Company (the “Legal Entity”), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Law.

10.4. The director(s) shall be elected by the General Meeting. The Shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. The General Meeting may decide to appoint directors of two different classes, being class A directors and class B directors. Any such classification of directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the directors be identified with respect to the class they belong.

10.5. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

10.6. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 11. Meetings of the Board.

11.1. The Board shall appoint a chairman (the “Chairman”) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting, by simple majority.

11.2. The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

11.3. Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board. Such notice may be given by the secretary.

11.4. No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether by letter, telefax, or e-mail received in circumstances allowing confirming the identity of the sender of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

11.5. Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing, whether by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender, another director as his or her proxy, without limitation as to the number of proxies which each director may accept and vote provided, however, that at least two members are either present in person or assist at such meeting by way of any means of communication complying with the requirements set forth in the next paragraph.

11.6. Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate; participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board may be held by conference call or video conference only.

11.7. The Board can only deliberate and act validly if at least the majority of the Company’s directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

11.8. The Board may also in all circumstances and at any time with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of the same resolution and may be evidenced by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender.

11.9. This Article 11 does not apply in case the Company is managed by a Sole Director.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director.

12.1. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman of such meeting or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided such meeting or any two directors, and the resolutions passed by the Sole Director are recorded in a decision register held at the Company's registered office.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any two members of the Board, or the Sole Director or any one member of the Board and the secretary.

Art. 13. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 14. Delegation of powers. The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the Board or to any director(s) or other agent(s), who need not be member of the Board or Shareholder, acting alone or in concert. They may constitute committees deliberating under such terms as the Board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be member of the Board or shareholder and appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

Art. 15. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the Sole Director in case of a Sole Director and, in the case of a Board, by the joint signatures of any two members of the Board provided however that, in the event the General Meeting has appointed different classes of directors (namely class A directors and class B directors), the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A director and one class B director (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Sole Director, or as the case may be by the Board or any two directors or, in the event of classes of directors, by one class A and one class B director acting together (including by way of representation), but only within the limits of such power.

Art. 16. Liability of the Directors. The director(s) is/are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agent(s) of the Company, he/they is/are responsible for the performance of his/their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any director or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of director.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 17. Conflict of interests.

17.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm subsidiary of or affiliated to the Company.

17.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any subsidiary or affiliated company with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such

affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17.3. In the event that any director of the Company may have a personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and this transaction, and the director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

17.4. If the Company has a Sole Director, the transactions entered into between the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company shall be recorded in the decision register.

17.5. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company and which are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Supervisory auditor(s).

18.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several supervisory auditors (commissaire(s) aux comptes). The supervisory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

18.2. The supervisory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, his/their remuneration and the term of his/their office. The supervisory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

18.3. No supervisory auditor will have to be appointed in case of appointment of an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé).

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st January of each year and terminate on the 31st December of the same year.

Art. 20. Allocation of profits.

20.1. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the capital of the Company as stated in article 5 above or as increased or reduced from time to time.

20.2. The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of.

20.3. The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law. The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

20.4. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

20.5. The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter or by the Board upon payment of interim dividends in accordance with clause 20.3 above). The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

20.6. In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) the holders of ordinary shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.20% of the nominal value of the ordinary shares held by them;

(ii) the holders of Class I A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.65% of the nominal value of the Class I A Shares held by them; the holders of Class I B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.60% of the nominal value of the Class I B Shares held by them; the holders of Class I C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.55% of the nominal value of the Class I C Shares held by them; the holders of Class I D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.50% of the nominal value of the Class I D Shares held by them; Class I E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.45% of the nominal value of the Class I E Shares held by them; Class I F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.40% of the nominal value of the Class I F Shares held by them; the holders of Class I G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.35% of the nominal value of the Class I G Shares held by them; the holders of Class I H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.30% of the nominal value of the Class I H Shares held by them;

(iii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the shareholders starting with the last class of Alphabet Shares in the reverse alphabetical order (i.e. first Class I I Shares, then if no Class I I Shares are in existence, Class I H Shares and in such continuation until only the ordinary shares are in existence).

Art. 21. Dissolution and liquidation.

21.1. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 22. below.

21.2. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding the liquidation. This General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

21.3. Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of shares in the Company. The provisions of article 20 shall apply mutatis mutandis to such payments.

Art. 22. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 23. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Art. 24. Definitions.

Available Amount

Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Alphabet Shares to be redeemed but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association.

Class I A

Means class I A of redeemable shares in the Company.

Class I B

Means class I B of redeemable shares in the Company.

Class I C

Means class I C of redeemable shares in the Company.

Class I D

Means class I D of redeemable shares in the Company.

Class I E

Means class I E of redeemable shares in the Company.

Class I F

Means class I F of redeemable shares in the Company.

Class I G

Means class I G of redeemable shares in the Company.

Class I H

Means class I H of redeemable shares in the Company.

Class I I

Means class I I of redeemable shares in the Company.

Ordinary Shares

Means the ordinary shares in the Company.

Interim Accounts

Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date

Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase of the relevant class of shares.

Redemption Value Per Share

Means the amount resulting from the division of the relevant Total Redemption Amount by the number of Alphabet Shares in issue in the class(es) to be repurchased.

Total Redemption Amount

Means the amount determined by the general meeting of shareholders of the Company as total redemption amount at the time of a repurchase of one or more classes of shares within the limits of the Available Amount.

Transitory provisions

The first business year begins on the date of incorporation and ends on 31st December 2014.

The first annual General Meeting will be held in 2015.

Subscription - Payment

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to thirty one thousand (31,000) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Sole Shareholder to an extent of 25% (twenty-five per cent) so that the sum of seven thousand seven hundred fifty Euro (EUR 7,750) is at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Costs

The approximate amount of the costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated to EUR 1,700.-.

Resolutions of the sole shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. the following persons are appointed as directors of the Company:

- Mr James Orrick, born on 19 June 1983, in Southampton, England, with professional address at P.O. Box 669, Sarnia House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey, GY1 3SR, as class A director;

- Mr Paul de Haan, born on 20 June 1971, in Alkmaar, the Netherlands, with professional address at 17 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, as class B director; and

- Mr Maarten van de Vaart, born on 2 December 1959, in Castricum, the Netherlands, with professional address at 17 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, as class B director;

All for a term of one (1) year;

2. that ERNST & YOUNG, a société anonyme with registered office at 7, Rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, R.C.S. Luxembourg B47771, is appointed as approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company for a term of one (1) year; and

3. that the registered office of the Company is established at 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French version, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le deuxième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Green Magnum Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois du Luxembourg, ayant son siège social au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, constituée le 28 mai 2014 suivant acte du notaire soussigné et ayant un capital social de 12.500 EUR,

représentée par Maître Anna Hermelinski-Ayache, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 28 mai 2014, (laquelle sera enregistrée avec le présent acte).

La partie comparante a requis le notaire soussigné de dresser les statuts d'une société anonyme sous la dénomination de Green Magnum S.A. qu'elle déclare constituer comme suit:

STATUTS

Art. 1^{er}. Forme et dénomination. Il est formé par le/les souscripteur(s) et par toutes les personnes qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de Green Magnum S.A. (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg («Luxembourg»). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par une décision du Conseil (tel que défini ci-après) ou, en cas d'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) par une décision de l'Administrateur Unique. Il pourra être transféré à tout autre endroit au Luxembourg par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) selon les modalités requises en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

2.2. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3. Lorsque le Conseil ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre ce siège social et l'étranger, se sont produits ou sont sur le point de se produire, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises par le

Conseil ou, le cas échéant, par l'Administrateur Unique et seront portées à la connaissance du(des) Actionnaire(s) de la Société.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet.

4.1. La Société a pour objet (i) l'acquisition, la détention, la gestion et l'aliénation, sous quelque forme que ce soit, de participations, d'intérêts et de droits dans, et d'engagements des sociétés ou autres entités, entreprises ou investissements commerciaux luxembourgeois et étrangers, l'acquisition par l'achat, la souscription, la prise en charge ou de toute autre manière ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de créances, de titres obligataires, de certificats de dépôt et d'autres titres ou instruments financiers de quelque nature que ce soit, ou de tout type d'engagements assumés par des tiers, (ii) la détention, l'acquisition, l'aliénation, l'investissement de quelque manière que ce soit (dans), le développement, l'octroi de licences ou de sous-licences et la gestion de tout brevet ou autre droit de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, ainsi que les droits qui en découlent ou qui les complètent, et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment des actifs mentionnés aux points (i) et (ii) ci-dessus).

4.2. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et ce, dans tout type d'actifs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personne et peut exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales situées au Luxembourg ou à l'étranger.

4.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres obligataires, d'obligations et de certificats de créance et autres titres de créances de quelque nature que ce soit.

4.4. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non) ou d'autres formes de financement et prêter des fonds (y compris le produit des emprunts et/ou des émissions de titres de créance) à des sociétés ou d'autres entités ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, ou toute autre société ou entité qu'elle jugerait appropriée.

4.5. La Société peut consentir des garanties ou des sûretés (y compris en amont ou latéralement) à des tiers afin de garantir ses propres obligations et engagements ainsi que les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entité qu'elle jugerait appropriée, et ce, généralement pour son propre profit ou au profit de ces entités. La Société pourra également nantir, céder, grever de charges ou créer des sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

4.6. D'une manière générale, elle peut prêter assistance de quelque manière que ce soit à des sociétés ou d'autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entité qu'elle jugerait appropriée, prendre des mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle estime utile à la réalisation et au développement de ses objets.

4.7. De manière générale, la Société peut avoir recours à toute technique et tout instrument en rapport avec l'un de ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris et ce, de manière non limitative, aux techniques et instruments conçus pour protéger la Société des risques de crédit, de taux de change, de taux d'intérêt et de tout autre risque.

4.8. En outre, la Société peut acquérir, gérer, améliorer et aliéner des biens immobiliers situés au Luxembourg ou à l'étranger.

4.9. Enfin, la Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, techniques et financières ou autres, directement ou indirectement liées dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit et émis est fixé à trente et un mille euros (31.000 EUR) représenté par trente et un mille (31.000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

5.2. La Société peut émettre des actions rachetables, à savoir les Actions de classe I A, les Actions de classe I B, les Actions de classe I C, les Actions de classe I D, les Actions de classe I E, les Actions de classe I F, les Actions de classe I G, les Actions de classe I H et les Actions de classe I I qui n'ont pas encore été émises (collectivement dénommées les «Actions Alphabet»).

5.3. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) selon les modalités requises pour la modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

5.4. La Société peut racheter les Actions Alphabet, sous réserve des, et conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et aux présents statuts, par le rachat d'une ou de plusieurs classe(s) entière(s) d'actions par le rachat de la totalité des Actions Alphabet émises dans cette/ces classe(s). En cas de rachats de classes d'actions, il sera procédé aux rachats d'actions dans le sens inverse de l'ordre alphabétique (en commençant par la Classe II).

5.5. Dans le cas d'un rachat d'Actions Alphabet (dans l'ordre prévu à l'article 5.4), cette classe d'Actions Alphabet donne droit à son détenteur, au pro rata de sa participation dans cette classe, au Montant Disponible (sans toutefois dépasser le Montant Total de Rachat tel que déterminé par l'assemblée générale des actionnaires) et les porteurs d'Actions

Alphabet de la classe rachetée d'Actions Alphabet recevront de la part de la Société un montant égal à la Valeur de Rachat par Action pour chaque Action Alphabet de la classe concernée détenue par eux et annulée.

5.5.1 La Valeur de Rachat par Action est calculée en divisant le Montant Total de Rachat par le nombre d'actions émises dans la classe d'actions devant être rachetée et annulée.

5.5.2 Le Montant Total de Rachat devra être un montant déterminé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total de Rachat pour chacune des Classes I I, I H, I G, I F, I E, I D, I C, I B et I A sera le Montant Disponible de la classe d'actions concernée au moment du Rachat de ladite classe d'Actions Alphabet, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires selon les modalités prévues en matière de modification des statuts, à condition toutefois que le Montant Total de Rachat ne soit jamais supérieur à ce Montant Disponible.

5.5.3 Au moment du rachat des Actions Alphabet de la classe d'Actions Alphabet concernée, la Valeur de Rachat par Action deviendra exigible et payable par la Société.

5.5.4 Dans le cas où les Actions Alphabet auraient été rachetées conformément aux dispositions ci-dessus, ces Actions Alphabet devront être annulées au plus tard à la fin de l'exercice au cours duquel elles ont été rachetées.

5.6. Toute prime d'émission de la Société sera librement distribuable.

Art. 6. Actions.

6.1. La Société peut avoir un actionnaire (l'«Actionnaire Unique») ou plusieurs actionnaires (les «Actionnaires»).

6.2. Les actions sont et resteront nominatives.

6.3. Un registre de l'/des Actionnaire(s) de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre indiquera le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu tel qu'indiqué à la Société, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que le transfert d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

6.4. Les Actionnaires fournissent à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et annonces pourront être envoyées. À défaut d'indication spécifique, l'adresse inscrite dans le registre des actions pourra être utilisée par la Société. Les Actionnaires peuvent, à tout moment, modifier leur adresse moyennant notification écrite à la Société de temps à autre.

6.5. À la demande écrite d'un Actionnaire, un certificat attestant l'inscription de cet Actionnaire au registre des Actionnaires peut être émis. Les certificats ainsi émis auront la forme et porteront les mentions et numéros d'identification qui seront déterminés par le Conseil. Ces certificats seront signés manuellement ou par télécopie par deux membres du Conseil ou par le délégué du Conseil. Les certificats perdus, volés ou abîmés seront remplacés par la Société sur la base de preuves, d'engagements et d'indemnités jugés satisfaisants par la Société, étant entendu que les certificats abîmés devront être remis avant que de nouveaux certificats ne soient émis.

6.6. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs action(s) est(sont) détenue(s) de manière conjointe ou si la propriété de cette(ces) action(s) est contestée, toutes les personnes revendiquant un droit à cette(ces) action(s) doivent nommer un seul mandataire pour représenter cette(ces) action(s) envers la Société. À défaut de nommer ledit mandataire, les droits attachés à cette(ces) action(s) seront suspendus.

Art. 7. Transfert d'actions.

7.1. Tout transfert d'actions doit être effectué conformément à tout pacte d'actionnaires pouvant exister de temps à autre entre les actionnaires et la Société et est soumis à l'approbation préalable du conseil d'administration de la Société.

7.2. Le transfert d'actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre de l'(des) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet, ou conformément aux dispositions relatives au transfert de créances prévues par l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

7.3. La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'autres instruments de transfert attestant le consentement du cédant et du cessionnaire jugés satisfaisants par la Société.

Art. 8. Assemblées des Actionnaires de la Société.

8.1. En cas de pluralité d'Actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée (l'«Assemblée Générale») représentera l'ensemble des Actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

8.2. En cas d'actionnaire unique, l'Actionnaire Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans les présents Statuts, tant que la Société n'a qu'un seul actionnaire, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera considérée comme référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

8.3. L'Assemblée Générale annuelle se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les avis de convocation à cette assemblée, le deuxième mardi du mois de mai à 14 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

8.4. L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

8.5. D'autres assemblées des Actionnaires de la Société pourront se tenir au lieu et à l'heure indiqués dans les avis de convocation respectifs de l'assemblée.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations et avis de convocation.

9.1. L'Assemblée Générale sera convoquée par le Conseil ou le commissaire aux comptes, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée, au moins huit (8) jours avant l'assemblée, à chaque Actionnaire à l'adresse indiquée pour chacun dans le registre des Actionnaires. Cependant, si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalables.

9.2. Les délais de convocation et quorum prévus par la Loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, sauf disposition contraire des Statuts.

9.3. Chaque action donne droit à une voix.

9.4. Sauf si la Loi ou les présents Statuts n'en disposent autrement, les décisions prises à une Assemblée Générale dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et ayant le droit de voter.

9.5. Un Actionnaire peut agir à toute Assemblée Générale en nommant comme mandataire une autre personne, actionnaire ou non, par écrit, que ce soit par lettre, télécopie ou courriel reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

9.6. Tout Actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéoconférence ou d'autres moyens similaires de communication grâce auxquels (i) les Actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et communiquer les unes avec les autres, (iii) l'assemblée est transmise de façon continue et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à cette assemblée.

Art. 10. Administration.

10.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration (le «Conseil») composé d'au moins trois (3) administrateurs, actionnaires ou non. Aussi longtemps que la Société a un Actionnaire Unique ou lorsque la Loi le permet, la Société peut être administrée par un administrateur unique (l'«Administrateur Unique»). Toutes les références faites au Conseil dans les présents Statuts seront considérées comme références à l'Administrateur Unique, s'il n'existe qu'un Administrateur Unique.

10.2. L'(les) administrateur(s) sera(seront) élu(s) pour une période ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles.

10.3. Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la «Personne Morale»), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant qu'Administrateur Unique ou en tant que membre du Conseil conformément à l'article 51bis de la Loi.

10.4. L'(les) administrateur(s) sera(seront) élu(s) par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'Assemblée Générale peut décider de nommer des administrateurs de deux classes différentes, à savoir des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B. Une telle classification d'administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

10.5. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé et ce, à tout moment, par décision de l'Assemblée Générale.

10.6. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, une Assemblée Générale devra rapidement être convoquée par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunions du Conseil.

11.1. Le Conseil doit nommer un président (le «Président») parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des décisions de l'Assemblée Générale ou des résolutions adoptées par l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et toute Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil (le cas échéant) nommeront à la majorité simple un autre président pro tempore qui présidera la réunion en question.

11.2. Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée qui se tiendra au Luxembourg.

11.3. Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de ladite réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil. Cet avis de convocation peut être remis par le secrétaire.

11.4. La réunion peut être valablement tenue sans avis de convocation écrit préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de l'ordre du jour de ladite réunion. Il peut être renoncé à la convocation écrite moyennant l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit, que ce soit par lettre, télécopie ou courriel reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur. Une convocation écrite séparée ne sera pas requise pour des réunions se tenant à une heure et à un lieu prévus dans un échéancier préalablement adopté par une résolution du Conseil.

11.5. Tout membre du Conseil peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en nommant par écrit, que ce soit par lettre, télécopie ou courriel reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur, un autre administrateur comme son mandataire et ce, sans limitation quant au nombre de procurations que chaque administrateur peut accepter et voter, à condition toutefois qu'au moins deux membres soit soient présents en personne, soit assistent à ladite réunion par l'un des moyens de communication conforme aux exigences énoncées au paragraphe suivant.

11.6. Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen similaire de communication grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et communiquer les unes avec les autres, (iii) la réunion est transmise de façon continue et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par l'un de ces moyens de communication équivaldra à une participation en personne à ladite réunion. Une réunion du Conseil pourra être tenue uniquement par conférence téléphonique ou vidéoconférence.

11.7. Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à ladite réunion. En cas d'égalité des voix, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

11.8. Le Conseil peut également en toutes circonstances et à tout moment, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, télécopie ou courriel reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

11.9. Le présent article 11 ne s'applique pas dans le cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions de l'Administrateur Unique.

12.1. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil doivent être signés par le Président de ladite réunion ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé cette réunion ou par deux des administrateurs, et les résolutions adoptées par l'Administrateur Unique seront inscrites dans un registre tenu au siège social de la Société.

12.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou deux des membres du Conseil, ou l'Administrateur Unique ou l'un des membres du Conseil d'Administration et le secrétaire.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil est doté des pouvoirs les plus étendus pour accomplir ou faire accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale relèvent de la compétence du Conseil.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière des affaires de la Société et de représentation de la Société dans la gestion de ces affaires à tout membre du Conseil ou à tout administrateur ou autre représentant, qui ne doivent pas nécessairement être membre du Conseil ou actionnaire, agissant individuellement ou de concert. Ils peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le Conseil. Il peut également déléguer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, ne devant pas nécessairement être membre du Conseil ou actionnaire, ainsi que nommer et révoquer tous les dirigeants et employés et fixer leur rémunération.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers et ce, à tous égards, par la signature individuelle de l'Administrateur Unique en cas d'Administrateur Unique et, en cas de Conseil, par la signature conjointe de deux des membres du Conseil, étant toutefois entendu que dans le cas où l'Assemblée Générale a nommé différentes classes d'administrateurs (à savoir des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B (y compris, par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par l'Administrateur Unique ou, le cas échéant, par le Conseil ou deux des administrateurs, ou, en cas de classes d'administrateurs, par un administrateur de classe A et un administrateur de classe B agissant de concert (y compris par voie de représentation), mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Responsabilité des Administrateurs. L'(les) administrateur(s) n'est/ne sont pas tenu(s) personnellement responsable(s) des dettes de la Société. En tant que représentant(s) de la Société, il(s) est/sont responsable(s) de l'exécution de ses/leurs devoirs.

Sous réserve des exceptions et des limitations reprises ci-dessous, toute personne étant, ou ayant été, administrateur ou dirigeant de la Société, devra être indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour toute

responsabilité et pour toutes les dépenses raisonnablement encourues ou payées par elle dans le cadre d'une demande, action, poursuite ou procédure, dans lesquelles elle serait impliquée en tant que partie ou autrement en vertu de sa qualité passée ou présente d'administrateur ou de représentant et pour les montants payés ou encourus par elle dans le cadre du règlement de celles-ci. Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (en matière civile, pénale ou autre, en ce compris en appel) actuels ou éventuels et les termes «responsabilité» et «dépenses» devront inclure et ce, de manière non limitative, les honoraires d'avocat, frais, jugements et montants payés dans le cadre d'une transaction et toutes autres responsabilités.

Aucune indemnisation ne sera due à un administrateur ou dirigeant:

(i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses actionnaires en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'exécution des obligations découlant de sa fonction;

(ii) dans le cadre d'une affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) en cas de transaction, à moins que celle-ci n'ait été approuvée par un tribunal compétent ou par le conseil d'administration.

Le droit à indemnisation prévu par les présents Statuts est divisible, n'affectera aucun autre droit dont tout administrateur ou dirigeant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être administrateur ou dirigeant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions des présents Statuts n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les administrateurs et dirigeants, en vertu d'un contrat ou en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure de la nature décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision définitive sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du dirigeant ou administrateur de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation aux termes du présent article.

Art. 17. Conflit d'intérêts.

17.1 Aucun contrat ou aucune autre transaction conclu(e) entre la Société et une autre société ou entité ne sera affecté(e) ou invalidé(e) par le fait qu'un ou plusieurs administrateur(s) ou dirigeant(s) de la Société aurai(en)t un intérêt dans, ou serai(en)t administrateur(s), associé(s), dirigeant(s) ou employé(s) de cette autre société ou entité filiale ou affiliée de la Société.

17.2 Tout administrateur ou dirigeant de la Société, qui est administrateur, dirigeant ou employé d'une filiale ou d'une société affiliée avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne devra, en raison uniquement de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

17.3 Dans le cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une opération de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de cet intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette opération, et un rapport devra être fait sur cette opération et l'intérêt de cet administrateur dans celle-ci à l'Assemblée Générale suivante.

17.4 Si la Société a un Administrateur Unique, les opérations conclues entre la Société et l'Administrateur Unique et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à l'intérêt de la Société doivent être inscrites dans le registre des décisions.

17.5 Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre normal des affaires courantes de la Société et qui sont conclues à des conditions normales.

Art. 18. Commissaire(s) aux comptes.

18.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes. Le(s) commissaire(s) aux comptes sera(seront) élu(s) pour une période n'excédant pas six ans et sera(seront) rééligible(s).

18.2 Le(s) commissaire(s) aux comptes sera(seront) nommé(s) par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, sa(leur) rémunération et la durée de son(leur) mandat. Le(s) commissaire(s) aux comptes en fonction peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif.

18.3 Aucun commissaire aux comptes ne devra être nommé en cas de nomination d'un réviseur d'entreprises agréé.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 20. Affectation des bénéfices.

20.1 Il est fait annuellement sur les bénéfices nets, un prélèvement de 5% (cinq pour cent) affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint 10% (dix pour cent) du capital social émis de la Société, tel qu'indiqué à l'article 5 ci-dessus ou tel qu'augmenté ou réduit de temps à autre.

20.2 L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant des bénéfices nets annuels.

20.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil et peuvent être payés au lieu et à l'heure fixés par le Conseil. Le Conseil peut décider de verser des acomptes sur dividendes selon les conditions et dans les limites prescrites par la Loi. Le conseil d'administration peut décider de manière définitive du taux de change applicable pour convertir les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

20.4 Un dividende déclaré mais non payé sur une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire de ladite action, sera perdu pour celui-ci et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui sont détenus par la Société pour le compte de porteurs d'actions.

20.5 La prime d'émission peut être distribuée aux actionnaires sur décision d'une assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions énoncées ci-après ou par le Conseil dès que les acomptes sur dividendes auront été versés conformément à l'article 20.3 ci-dessus). L'assemblée générale des actionnaires peut décider d'affecter tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

20.6 En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

(i) les détenteurs d'actions ordinaires auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année correspondante d'un montant de 0,20% de la valeur nominale des actions ordinaires qu'ils détiennent;

(ii) les détenteurs d'Actions de Classe I A auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année correspondante d'un montant de 0,65% de la valeur nominale des Actions de Classe I A qu'ils détiennent; les détenteurs d'Actions de Classe I B auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année correspondante d'un montant de 0,60% de la valeur nominale des Actions de Classe I B qu'ils détiennent; les détenteurs d'Actions de Classe I C auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année correspondante d'un montant de 0,55% de la valeur nominale des Actions de Classe I C qu'ils détiennent; les détenteurs d'Actions de Classe I D auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année correspondante d'un montant de 0,50% de la valeur nominale des Actions de classe I D qu'ils détiennent; les détenteurs d'Actions de Classe I E auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année correspondante d'un montant de 0,45% de la valeur nominale des Actions de classe I E qu'ils détiennent; les détenteurs d'Actions de Classe I F auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année correspondante d'un montant de 0,40% de la valeur nominale des Actions de Classe I F qu'ils détiennent; les détenteurs d'Actions de Classe I G auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année correspondante d'un montant de 0,35% de la valeur nominale des Actions de Classe I G qu'ils détiennent; les détenteurs d'Actions de Classe I H auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année correspondante d'un montant de 0,30% de la valeur nominale des Actions de Classe I H qu'ils détiennent;

(iii) le solde du montant total distribué devra être alloué dans son intégralité aux actionnaires en commençant par la dernière classe d'Actions Alphabet dans l'ordre inverse de l'alphabet (c.-à-d. en commençant par les Actions de Classe I I, puis s'il n'y a pas d'Actions de Classe I I, les Actions de Classe I H, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste plus que des actions ordinaires).

Art. 21. Dissolution et liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision adoptée par l'Assemblée Générale selon les modalités prévues en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

21.2 En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s) (pouvant être une(des) personne(s) physique(s) ou morale(s)) nommé(s) par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du(des) liquidateur(s).

21.3 Après règlement des dettes, charges et dépenses de liquidation, tout solde résultant de la liquidation sera payé aux porteurs d'actions de la Société. Les dispositions de l'article 20 s'appliquent mutatis mutandis à ces paiements.

Art. 22. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés, de temps à autre, par une Assemblée Générale extraordinaire selon les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Art. 23. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Art. 24. Définitions.

Montant Disponible

Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté (i) de toute prime d'émission librement distribuable et autre réserve librement distribuable et (ii), le cas échéant, du montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la classe d'Actions Alphabet devant être rachetée, mais diminué de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu des obligations de la loi ou des statuts, chaque fois tel qu'indiqué dans les Comptes Interimaires concernés (afin d'éviter tout doute, sans double comptage), de sorte que:

$$MD = (BN + P + RC) - (Pe + OL)$$

Où:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

	P = toute prime d'émission librement distribuable et autre réserve librement distribuable
	RC = le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la classe d'actions devant être annulée
	Pe = pertes (y compris les pertes reportées)
	OL = toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu des obligations de la loi ou des statuts.
Classe I A	Signifie la classe I A d'actions rachetables dans la Société.
Classe I B	Signifie la classe I B d'actions rachetables dans la Société.
Classe I C	Signifie la classe I C d'actions rachetables dans la Société.
Classe I D	Signifie la classe I D d'actions rachetables dans la Société.
Classe I E	Signifie la classe I E d'actions rachetables dans la Société.
Classe I F	Signifie la classe I F d'actions rachetables dans la Société.
Classe I G	Signifie la classe I G d'actions rachetables dans la Société.
Classe I H	Signifie la classe I H d'actions rachetables dans la Société.
Classe I I	Signifie la classe I I d'actions rachetables dans la Société.
Actions Ordinaires	Signifie les actions ordinaires dans la Société.
Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.
Date des Comptes Intérimaires	Signifie la date intervenant au plus tôt huit (8) jours avant la date du rachat de la classe d'actions concernée.
Valeur de Rachat Par Action	Signifie le montant résultant de la division du Montant Total de Rachat concerné par le nombre d'Actions Alphabet émises dans la/les classe(s) devant être rachetée(s).»
Montant Total de Rachat	Signifie le montant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société comme étant le montant total de rachat au moment d'un rachat d'une ou de plusieurs classe(s) d'actions dans les limites du Montant Disponible.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription - Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la partie comparante déclare par les présentes qu'elle souscrit à trente et un mille (31.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 25% (vingt-cinq pour cent) de sorte que le montant de sept mille cinq cent cinquante euros (7.750 EUR) est mis à la libre disposition de la Société, la preuve en ayant été présentée au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à approximativement EUR 1.700,-.

Résolutions de l'actionnaire unique

La partie mentionnée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1. les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs de la Société:

- M. James Orrick, né le 19 juin 1983 à Southhampton, Angleterre, résidant professionnellement au P.O. Box 669, Sarnia House, Le Truchot, St Peter Port, Guernesey, GY1 3SR, en tant qu'administrateur de classe A;

- M. Paul de Haan, né le 20 juin 1971, à Alkmaar, Pays-Bas, résidant professionnellement au 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateur de classe B; et

- M. Maarten van de Vaart, né le 2 décembre 1959, à Castricum, Pays-Bas, résidant professionnellement au 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateur de classe B;

Tous pour une durée d'un(1) an;

2. que ERNST & YOUNG, une société anonyme ayant son siège social au 7, Rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, R.C.S. Luxembourg B47771, est nommé en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une durée d'un(1) an; et

3. que le siège social de la Société est établi au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. À la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: A. HERMELINSKI-AYACHE, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 04 juin 2014. Relation: RED/2014/1235. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 06 juin 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014080730/852.

(140095185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

Nordic Aviation Capital Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 187.561.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of May.

Before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Mr Martin Møller Nielsen, born in Herning, Denmark, on 29 August 1964, residing at Willowbrook House, Rey Common, Odiham, Hook Hampshire RG29 1HU, United Kingdom,

here represented by Maître Sabrina Hajek, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given in Odiham, on 3 April 2014.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which he wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (*société à responsabilité limitée*) under the name "Nordic Aviation Capital Holding S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognize only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters (3/4) of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters (3/4) of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices.

of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half (1/2) of the Company's share capital.

14.3 The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes, namely class A managers and class B managers.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the board of managers may deliberate or act validly only if at least one (1) class A manager and one (1) class B manager is present or represented at the meeting.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), decisions shall be taken by a majority of the managers present or represented including at least one (1) class A manager and one (1) class B manager. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation). Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), copies and excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation).

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), the Company will only be validly bound (i) by the joint signature of at least one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation) or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable

reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

F. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

G. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

All of the twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by Mr Martin Møller Nielsen, aforementioned, for the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Resolutions of the shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following person is appointed as A manager of the Company for an unlimited term:

Mr Martin Møller Nielsen, born in Herning, Denmark, on 29 August 1964, residing at Willowbrook House, Rey Common, Odiham, Hook Hampshire RG29 1HU, United Kingdom.

3. The following person is appointed as B manager of the Company for an unlimited term:

Mrs Antonella Graziano, born in Orvieto, Italy, on 20 January 1966, professionally residing at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing proxyholder and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour du mois de mai.

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Martin Møller Nielsen, né à Herning, Danemark, le 29 août 1964, résident au Willowbrook House, Rey Common, Odiham, Hook Hampshire RG29 1HU, Royaume-Uni.

dûment représenté par Maître Sabrina Hajek, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Odiham, le 3 avril 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Nordic Aviation Capital Holding S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts (3/4) du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts (3/4) du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

14.3 L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de différentes classes, en l'occurrence des gérants de classe A et des gérants de classe B.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (en l'occurrence des gérants de classe A et des gérants de classe B) le conseil de gérance pourra délibérer ou agir valablement seulement si au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B est présent ou représentée à la réunion.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (en l'occurrence des gérants de classe A et des gérants de classe B), les décisions devront être prises à la majorité des gérants présents ou représentés incluant au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, (le cas échéant) ou par deux (2) gérants. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (en l'occurrence des gérants de classe A et des gérants de classe B), les procès-verbaux de chacune des réunions du conseil de gérance devront être signés par un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (en l'occurrence des gérants de classe A et des gérants de classe B), les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre, devront être signés par un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B (y compris par voie de représentation).

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (en l'occurrence des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société sera valablement engagée seulement (i) par la signature conjointe d'au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B (y compris par voie de représentation) ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

F. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui

fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

G. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

L'intégralité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites par Monsieur Martin Møller Nielsen, susmentionné, pour un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions de l'associé

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée gérant de classe A pour une durée illimitée:

Monsieur Martin Møller Nielsen, né à Herning, Danemark, le 29 août 1964, résident au Willowbrook House, Rey Common, Odiham, Hook Hampshire RG29 1HU, Royaume-Uni.

3. La personne suivante est nommée gérant de classe B pour une durée illimitée:

Madame Antonella Graziano, née à Orvieto, Italie, le 20 janvier 1966, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du mandataire du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Hajek, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 26 mai 2014. REM/2014/1153. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 6 juin 2014.

Référence de publication: 2014081000/522.

(140095086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

Oasis Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 83.971.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014077875/9.

(140091549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Thor Luxco 65 Champs-Elysees S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 178.895.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of October.

Before the undersigned, Francis Kessler, a notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Thor 65 Champs-Elysees, LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, USA, with registered office at 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 11904, County of Kent, USA, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5361431,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is at Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal,

2. Thor Luxco 65 Champs-Elysees GP, LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, USA, with registered office at 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 11904, County of Kent, USA,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is at Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal,

3. MBERP II (Luxembourg) 5 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.751,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is at Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal, and

4. Thor Luxco 65 Champs-Elysees GP, LLC, S.C.S., a limited partnership (société en commandite simple) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach and in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is at Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties declare being the sole shareholders (the Shareholders) of Thor Luxco 65 Champs-Elysees S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, with a share capital of EUR 12,500, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B178895 (the Company). The Company was incorporated on July 16, 2013 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* dated September 6, 2013, number 2179. The Company's articles of association (the Articles) have not been amended since that date.

The appearing parties, duly represented, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda

Agenda

1. Change the nominal value of the existing one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares of the Company from one Cent (EUR 0.01) each into one Euro (EUR 1) each.

2. Increase of the Company's share capital by an amount of eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 87,500) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), to one hundred thousand Euro (EUR 100,000) represented by one hundred thousand (100,000) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, by way of issuance, with a total share premium of one million three hundred fifty-six thousand Euro (EUR 1,356,000), of eighty-seven thousand five hundred (87,500) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

3. Approval of the subscription to and payment of (i) forty-eight thousand five hundred (48,500) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each by Thor 65 Champs-Elysees, LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, USA, with registered office at 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 11904, County of Kent, USA, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5361431 (Thor 65 Champs-Elysees) by a contribution in kind consisting of a receivable in a total amount of eight hundred eighty-eight thousand one hundred sixty Euro (EUR 888,160) Thor 65 Champs-Elysees holds against the Company, and (ii) thirty-nine thousand (39,000) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each by, Thor Luxco 65 Champs-Elysees GP, LLC, S.C.S., a limited partnership (société en commandite simple) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach and in the process of registration

with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Lux LP), by a contribution in kind consisting of a receivable in a total amount of five hundred sixty-seven thousand eight hundred forty Euro (EUR 567,840) Lux LP holds against the Company;

4. Fully restatement of the articles of association of the Company; and
5. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions

First resolution

The Shareholders RESOLVE to change the nominal value of the existing one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares of the Company from one Cent (EUR 0.01) each into one Euro (EUR 1) each.

Second resolution

The Shareholders RESOLVE to increase the Company's share capital by an amount of eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 87,500) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), to one hundred thousand Euro (EUR 100,000) represented by one hundred thousand (100,000) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, by way of issuance, with a total share premium of one million three hundred fifty-six thousand Euro (EUR 1,356,000), of eighty-seven thousand five hundred (87,500) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

Third resolution

The Shareholders RESOLVE to accept and record the following subscriptions to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

1. Thereupon, Thor 65 Champs-Elysees, represented as stated above, declares to subscribe to forty-eight thousand five hundred (48,500) shares of the Company, in registered form, with a nominal value of one Euro (EUR 1), and to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of a receivable in an aggregate amount of eight hundred eighty-eight thousand one hundred sixty Euro (EUR 888,160) Thor 65 Champs-Elysees holds against the Company (the Thor 65 LLC Contribution), and to be allocated as follows:

- an amount of forty-eight thousand five hundred Euro (EUR 48,500) to the share capital account of the Company; and
- an amount of eight hundred thirty-nine thousand six hundred sixty Euro (EUR 839,660) to the share premium account of the Company.

Thor 65 Champs-Elysees, acting through its duly appointed attorney in fact declared that the Thor 65 LLC Contribution contributed in kind is free of any lien; and that there exist no impediments to its free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Thor 65 LLC Contribution to the Company.

Proof of the ownership by Thor 65 Champs-Elysees of the Thor 65 LLC Contribution has been given.

Thor 65 Champs-Elysees, acting through its duly appointed attorney in fact further declared that the value of the Thor 65 LLC Contribution has been certified by a certificate dated as of the date of the Thor 65 LLC Contribution, issued by the management of the Company, on the basis of a pro forma balance sheet of the Company dated as of the date hereof, which will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

2. Thereupon, Lux LP, represented as stated above, declares to subscribe to thirty-nine thousand (39,000) shares of the Company, in registered form, with a nominal value of one Euro (EUR 1), and to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of a receivable in an aggregate amount of five hundred sixty-seven thousand eight hundred forty Euro (EUR 567,840) Lux LP holds against the Company (the Lux LP Contribution), and to be allocated as follows:

- an amount of thirty-nine thousand Euro (EUR 39,000) to the share capital account of the Company; and
- an amount of five hundred twenty-eight thousand eight hundred forty Euro (EUR 528,840) to the share premium account of the Company.

Lux LP, acting through its duly appointed attorney in fact declared that the Lux LP Contribution contributed in kind is free of any lien; and that there exist no impediments to its free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Lux LP Contribution to the Company.

Proof of the ownership by Lux LP of the Lux LP Contribution has been given.

Lux LP, acting through its duly appointed attorney in fact further declared that the value of the Lux LP Contribution has been certified by a certificate dated as of the date of the Lux LP Contribution, issued by the management of the Company, on the basis of a pro forma balance sheet of the Company dated as of the date hereof, which will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolves to fully restate the Articles, so that they read henceforth as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Thor Luxco 65 Champs-Elysees S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), these articles of incorporation (the Articles) and the shareholders’ agreement entered into on October 23, 2013, by and between the shareholders of the Company and the Company, as amended from time to time (the Shareholders’ Agreement), which is available at the registered office of the Company.

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at one hundred thousand Euro (EUR 100,000), represented by one hundred thousand (100,000) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with (i) the requirements of the Law and (ii) the provisions of the Shareholders’ Agreement.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.2. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.3. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with (i) the requirements of article 189 of the Law and (ii) the provisions of the Shareholders' Agreement.

6.4. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.5. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.6. Subject to the provisions of the Shareholders' Agreement, the Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers (the Board) composed of at least four (4) managers appointed by a resolution of the shareholders of the Company taken at a simple majority. The shareholders shall appoint, subject to the provisions of the Shareholders' Agreement, (i) two (2) members of the Board amongst the list of candidates proposed by Thor Luxco 65 Champs-Elysees GP, LLC (Thor Luxco 65 Champs-Elysees GP), a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, USA, with registered office at 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 11904, County of Kent, USA (hereafter the Class A Manager(s)) and (ii) two (2) members of the Board amongst the list of candidates proposed by MBERP II (Luxembourg) 5 S.à r.l. (MBERP II (Luxembourg) 5), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.751 (hereafter the Class B Manager (s)). All shareholders shall use their voting rights in the shareholders' meeting in accordance with this article and the terms of the Shareholders' Agreement, and shall vote in favor of the nomination in accordance with this article and the terms of the Shareholders' Agreement. The managers need not be shareholders.

7.2. The shareholders shall determine the powers of the members of the Board and the term of their mandates.

7.3. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders in accordance with the terms of the Shareholders' Agreement.

Art. 8. Board of managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law the Articles or the Shareholders' Agreement fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet, in accordance with the provisions of the Shareholders' Agreement and at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented and includes at least (i) one Class A Manager or his/her duly appointed attorney and (ii) one class B Manager or his/her duly appointed attorney. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that no resolution may be passed at a meeting of the Board unless at least (i) one Class A Manager and (ii) one Class B Manager vote in favor of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of (i) one Class A Manager and (ii) one Class B Manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Unless otherwise provided in the Shareholders' Agreement, resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital provided that such majority includes the approval of (i) Thor Luxco 65 Champs-Elysees GP and (ii) MBERP II (Luxembourg) 5. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) Unless otherwise provided in the Shareholders' Agreement, the Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital provided that such majority includes the approval of (i) Thor Luxco 65 Champs-Elysees GP and (ii) MBERP II (Luxembourg) 5.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditors are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits in accordance with this article and the provisions of the Shareholders' Agreement. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realize the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realization of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand six hundred euro (EUR 2,600.-)

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour d'octobre,

Par devant le soussigné Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Thor 65 Champs-Elysees, LLC, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Delaware, USA, dont le siège social se situe 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 11904, Comté de Kent, USA, inscrite auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5361431,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. Thor Luxco 65 Champs-Elysees GP, LLC, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Delaware, USA, dont le siège social se situe 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 11904, Comté de Kent, USA,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

3. MBERP II (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au capital social de EUR 12,500, est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.751,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

4. Thor Luxco 65 Champs-Elysees GP, LLC, S.C.S., une société en commandite simple constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 6C, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach et en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes déclarent être les seuls associés (les Associés) de Thor Luxco 65 Champs-Elysees S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 6C, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, au capital social de EUR 12,500, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178895 (la Société). La Société a été constituée le 16 juillet 2013 suivant un acte dressé par le notaire instrumentant et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 6 septembre 2013, numéro 2179. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis cette date.

Les parties comparantes, dûment représentées, ayant reconnu avoir été pleinement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant

Ordre du jour

1. modification de la valeur nominale des un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes de la Société de un centime (EUR 0,01) à un euro (EUR 1) chacune.

2. augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), à cent mille euros (EUR 100.000) par l'émission, avec une prime d'émission totale de un million trois cent cinquante-six mille euros (EUR 1.356.000), de quatre-vingt-sept mille cinq cents (87.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

3. Approbation de la souscription et de la libération de (i) quarante-huit mille cinq cents (48.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune par Thor 65 Champs-Elysees, LLC, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Delaware, USA, dont le siège social se situe 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 11904, Comté de Kent, USA, inscrite auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5361431

(Thor 65 Champs-Elysees) par un apport en nature se composant d'une créance d'un montant total de huit cent quatre-vingt-huit mille cent soixante euros (EUR 888.160) que Thor 65 Champs-Elysees détient envers la Société, et (ii) trente-neuf mille (39.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune par Thor Luxco 65 Champs-Elysees GP, LLC, S.C.S., une société en commandite simple constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 6C, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach et en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (Lux LP) par un apport en nature se composant d'une créance de cinq cent soixante-sept mille huit cent quarante euros (EUR 567.840) que Lux LP détient envers la Société.

4. Refonte intégrale des statuts de la Société; et

5. Divers.

ont demandé au notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés DECIDENT de modifier la valeur nominale des un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes de la Société de un centime (EUR 0,01) à un euro (EUR 1) chacune.

Deuxième résolution

Les Associés DECIDENT d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), à cent mille euros (EUR 100.000) par l'émission, avec une prime d'émission totale de un million trois cent cinquante-six mille euros (EUR 1.356.000), de quatre-vingt-sept mille cinq cents (87.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Troisième résolution

Les Associés DECIDENT d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et l'entière libération de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

1. Sur ces faits, Thor 65 Champs-Elysees, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quarante-huit mille cinq cents (48.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et les libérer intégralement par un apport en nature se composant d'une créance d'un montant total de huit cent quatre-vingt-huit mille cent soixante euros (EUR 888.160) que Thor 65 Champs-Elysees détient envers la Société (l'Apport Thor 65 LLC) à affecter de la manière suivante:

- un montant de quarante-huit mille cinq cents euros (EUR 48.500) au compte de capital social de la Société; et
- un montant de huit cent trente-neuf mille six cent soixante euros (EUR 839.660) au compte de prime d'émission de la Société.

Thor 65 Champs-Elysees, agissant par le biais de son mandataire dûment nommé a déclaré que l'Apport Thor 65 LLC apporté en nature est libre de toute servitude; et qu'il n'existe aucun obstacle à sa libre cessibilité à la Société et que des instructions valables ont été données pour entreprendre toutes les notifications, tous les enregistrements ou autres formalités nécessaires pour effectuer une cession valable de l'Apport Thor 65 LLC à la Société.

La preuve de la propriété par Thor 65 Champs-Elysees de l'Apport Thor 65 LLC a été donnée.

Thor 65 Champs-Elysees, agissant par le biais de son mandataire dûment nommé a par ailleurs déclaré que la valeur de l'Apport Thor 65 LLC a été certifiée par un certificat daté à la date de l'Apport Thor 65 LLC, émis par la gérance de la Société sur base d'un bilan pro forma de la Société portant la date des présentes, qui restera annexé au présent acte et qui sera enregistré avec ce dernier auprès de l'administration de l'enregistrement.

2. Sur ces faits, Lux LP, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trente-neuf mille (39.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et les libérer intégralement par un apport en nature se composant d'une créance de cinq cent soixante-sept mille huit cent quarante euros (EUR 567.840) que Lux LP détient envers la Société (l'Apport Lux LP) à affecter de la manière suivante:

- un montant de trente-neuf mille euros (EUR 39.000) au compte de capital social de la Société; et
- un montant de cinq cent vingt-huit mille huit cent quarante euros (EUR 528.840) au compte de prime d'émission de la Société.

Lux LP, agissant par le biais de son mandataire dûment nommé a déclaré que l'Apport Lux LP apporté en nature est libre de toute servitude; et qu'il n'existe aucun obstacle à sa libre cessibilité à la Société et que des instructions valables ont été données pour entreprendre toutes les notifications, tous les enregistrements ou autres formalités nécessaires pour effectuer une cession valable de l'Apport Lux LP à la Société.

La preuve de la propriété par Lux LP de l'Apport Lux LP a été donnée.

Lux LP, agissant par le biais de son mandataire dûment nommé a par ailleurs déclaré que la valeur de l'Apport Lux LP a été certifiée par un certificat daté à la date de l'Apport Lux LP, émis par la gérance de la Société sur base d'un bilan pro forma de la Société portant la date des présentes, qui restera annexé au présent acte et qui sera enregistré avec ce dernier auprès de l'administration de l'enregistrement.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés DECIDENT de reformuler intégralement les Statuts, de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Thor Luxco 65 Champs-Elysees S.à r.l" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts) et par un pacte d'associés conclu le 23 octobre 2013 entre les associés de la Société, tel que modifié de temps à autre (le Pacte d'Associés), qui est disponible au siège social de la Société.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000), représenté par cent mille (100.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, conformément aux (i) exigences de la Loi et (ii) stipulations du Pacte d'Associés.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales possédées par chaque associé ne peuvent être cédées que conformément (i) aux exigences de l'article 189 de la Loi et (ii) aux stipulations du Pacte d'Associés.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. Sous réserve des stipulations du Pacte d'Associés, la Société peut racheter ses propres parts sociales à condition qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet, ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance (le Conseil) composé d'au moins quatre (4) gérants nommés par une résolution des associés prise à la majorité simple. Les associés nommeront, sous réserve des stipulations du Pacte d'Associés, (i) deux (2) membres du Conseil parmi une liste de candidats proposée par Thor Luxco 65 Champs-Elysees GP, LLC (Thor Luxco 65 Champs-Elysees GP), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Delaware, USA, dont le siège social se situe 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 11904, Comté de Kent, USA (ci-après le(s) Gérant(s) de Classe A) et (ii) deux (2) membres du Conseil parmi une liste de candidats proposée par MBERP II (Luxembourg) 5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au capital social de EUR 12,500, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.751 (MBERP II (Luxembourg) 5) (ci-après le(s) Gérant(s) de Classe B). Tous les associés utiliseront leur droits de vote à l'assemblée des associés conformément à cet article et aux termes du Pacte d'Associé, et voteront en faveur de la nomination conformément à cet article et aux termes du Pacte d'Associés. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les associés détermineront les pouvoirs des membres du Conseil et la durée de leur mandat.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi, les Statuts ou le Pacte d'Associés, aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit, conformément aux stipulations du Pacte d'Associés, à la demande d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et comprend au moins un Gérant de Classe A ou son mandataire dûment nommé et (ii) un Gérant de Classe B ou son mandataire dûment nommé. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition qu'aucune résolution ne sera adoptée à une réunion du Conseil sans le vote favorable d'au moins (i) un Gérant de Classe A et (ii) un Gérant de Classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Sauf si le Pacte d'Associés le prévoit autrement, les décisions aux Assemblées Générales sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social à condition que cette majorité comprenne l'approbation de Thor Luxco 65 Champs-Elysees GP et (ii) MBERP II (Luxembourg) 5. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Sauf si le Pacte d'Associés le prévoit autrement, les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social, à condition que cette majorité comprenne l'approbation de Thor Luxco 65 Champs-Elysees GP et (ii) MBERP II (Luxembourg) 5.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels conformément à cet article et les stipulations du Pacte d'Associés. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

(ii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.»

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison cet acte sont estimés à environ deux mille six cents euros (EUR 2,600.-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Esch/Alzette.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13971. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014081226/678.

(140095156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

Digital Services Holding VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 184.675.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 28 mai 2014, que l'associé unique de la Société, Rocket Internet GmbH, a transféré la totalité des 12.500 parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

- 8.170 parts sociales à MKC Brillant Services GmbH, une Gesellschaft mit beschränkter Haftung, constituée et régie selon les lois de l'Allemagne,

immatriculée auprès du local court of Charlottenburg sous le numéro HRB 139778 B, ayant son siège social à l'adresse suivante: 20, Johannisstraße, 10117 Berlin, Allemagne;

- 3.268 parts sociales à Asia Internet Holding S.à r.l., une Société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-duché de Luxembourg,

immatriculée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B177038, ayant son siège social au 7, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg;

- 408 parts sociales à Aismare Lux Holdings S.à r.l., une Société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-duché de Luxembourg,

immatriculée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B176544, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;

- 654 parts sociales à TEC Global Invest IX GmbH, une Gesellschaft mit beschränkter Haftung, constituée et régie selon les lois de l'Allemagne,

immatriculée auprès du local court of Duisburg sous le numéro HRB 26061, ayant son siège social à l'adresse suivante: 5-43, Wissollstraße, 45478 Mülheim an der Ruhr, Allemagne.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

MKC Brillant Services GmbH	8.170 parts sociales
Asia Internet Holding S.à r.l.	3.268 parts sociales
Aismare Lux Holdings S.à r.l.	408 parts sociales
TEC Global Invest IX GmbH	654 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2014.

Emerging Markets Taxi Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014079891/35.

(140094874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.
